

INTRODUCTION GÉNÉRALE

LE MÉTIER DE CONSEILLER PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

À la croisée des fonctions d'agent de probation et de travailleur social, le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) intervient dans un cadre professionnel qui ne s'est stabilisé que récemment. Au-delà des changements bien trop fréquents en matière de politique pénale ou de politique pénitentiaire, le métier de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation est désormais prioritairement centré sur la **prévention de la récidive** des personnes sous main de justice confiées par l'autorité judiciaire aux services pénitentiaires.

Dans le cadre du service pénitentiaire départemental d'insertion et de probation (SPIP) dont il dépend, le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation assure concrètement l'application du principe d'individualisation des peines en intervenant auprès des personnes incarcérées (milieu fermé) ou suivies par la justice dans la société (milieu ouvert). Sur saisine du SPIP par les autorités judiciaires (le parquet, le juge d'instruction, le juge des libertés et de la détention, le juge de l'application des peines, le président de la juridiction), et selon l'organisation de service mise en place par le directeur du SPIP, le CPIP intervient d'une part dans le cadre de la préparation, l'aide à la décision judiciaire et la mise en œuvre des mesures d'alternatives aux poursuites, et d'autre part dans l'aide à la décision, la mise en œuvre et le contrôle du suivi des mesures judiciaires décidées avant (présentencielles) ou après (postsentencielles) le jugement de condamnation, principalement en matière d'aménagement de peine.

Si **l'entretien individuel** avec la personne sous main de justice occupe une place centrale dans le cadre de la technique d'accompagnement opéré par le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, de **nouvelles méthodologies d'interventions collectives** sont désormais en voie de généralisation au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation. À la fois dans le cadre de l'évaluation pluridisciplinaire des besoins (intervention d'un psychologue au côté du conseiller pénitentiaire) et dans la prise en charge de groupe de personnes inscrites dans un programme commun de prévention de la récidive, la dimension collective vient renforcer la prise en charge individuelle.

Selon sa localisation – soit en établissement pénitentiaire, soit au sein d'une antenne de milieu ouvert, soit enfin au sein d'une antenne mixte (milieu ouvert/

milieu fermé) –, le métier de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation évolue considérablement :

- En établissement pénitentiaire, outre l'aide à la décision judiciaire apportée en matière d'aménagement de peine, le conseiller pénitentiaire intervient dans le cadre de la préparation à la sortie et dans la lutte contre la désocialisation des personnes détenues. L'importance de ces fonctions l'une par rapport aux autres est fortement conditionnée par le type d'établissement pénitentiaire où le CPIP est affecté (maison centrale, centre de détention, maison d'arrêt, centre de semi-liberté) du fait de la typologie des personnes qui y sont détenues (longues peines avec période de sûreté sans aménagement possible, longue et moyenne peine, courte peine, personne en détention provisoire).
- Au sein des antennes de milieu ouvert, le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation consacre une part importante de son travail au contrôle des obligations judiciaires de la personne sous main de justice (par exemple dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve), mais également aux entretiens individuels ou collectifs de personnes probationnaires visant à la compréhension des causes du passage à l'acte délictuel et à la mise en place de stratégies de prévention.
- Dans les antennes de SPIP ne disposant pas d'assistant de service social dédié aux personnes sous main de justice, le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation est également amené à intervenir sur l'établissement ou le rétablissement des droits sociaux.

5 conditions pour devenir fonctionnaire

- Être de nationalité française ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions de CPIP ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

1. Les conditions pour concourir à l'externe

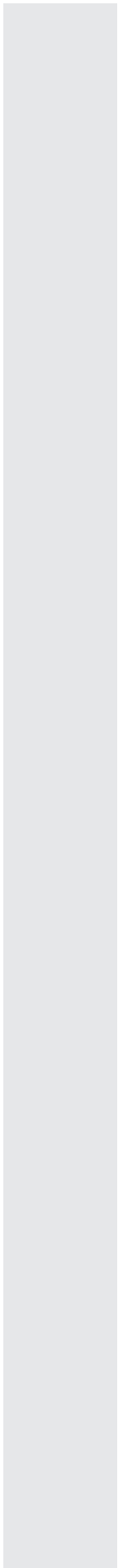
Le concours externe est ouvert aux fonctionnaires titulaires d'un **diplôme sanctionnant la réussite de deux années d'enseignement supérieur après le baccalauréat** soit d'un titre ou diplôme équivalent.

2. Les conditions pour concourir à l'interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales ou établissements publics qui en dépendent, justifiant d'au moins **4 ans de services publics effectifs à la date d'ouverture du concours**.

PARTIE I

**LES ÉPREUVES
ET LA MÉTHODOLOGIE
POUR LE CONCOURS
EXTERNE**



CHAPITRE 1

LA COMPOSITION DE CULTURE GÉNÉRALE

▀ I. Les objectifs de l'épreuve de composition

Le candidat ne manquera pas d'être frappé par la généralité du texte organisant l'épreuve de composition du concours de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation :

« Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution politique, économique et sociale de la France contemporaine (durée 4 heures - coefficient 3). »

Ce texte laisse apparemment peu de prise pour organiser une préparation, tant le périmètre de l'épreuve semble à la fois vaste et peu limité. Pourtant, à l'analyse, quelques lignes de force émergent, au niveau du domaine requis comme de la périodisation retenue.

A. Le domaine de l'épreuve

Politique, économie, social : **le maître mot de l'épreuve est donc la pluridisciplinarité !**

Mais il ne faut pas que le candidat se méprenne : si l'épreuve de culture générale appelle à mobiliser des connaissances diverses, elle est avant tout centrée sur la **capacité d'analyser d'un point de vue original et singulier une problématique contemporaine**, plutôt que sur l'étalement d'une revue de culture personnelle qui serait d'ailleurs davantage orientée vers la littérature, la philosophie ou les faits sociaux que vers la culture scientifique ou économique.

Loin de conduire pour le correcteur à un exercice laborieux de lecture d'une succession de références culturelles plus ou moins proches du sujet, la culture du candidat doit donc uniquement être mise au service de la composition, des idées qui y sont présentées et de l'approche du sujet.

B. La périodisation retenue

C'est celle de l'époque contemporaine, c'est-à-dire la période actuelle et plus précisément celle écoulée depuis la Révolution française de 1789, selon la définition des historiens français.

Dans le cadre de la dissertation de culture générale, le candidat doit donc s'attacher, sur le ou les thèmes de composition proposés dans le sujet, à démontrer, sur un sujet donné, l'évolution de la société moderne, depuis le rejet en 1789 de la société d'Ancien Régime jusqu'aux développements historiques actuels, en soulevant notamment les ruptures, les retournements, les paradoxes connus sur le sujet.

II. La préparation de l'épreuve

A. Comment utiliser vos lectures personnelles ?

La préparation de l'épreuve écrite de culture générale repose sur la consultation rigoureuse de revues et d'ouvrages de base, visant à renforcer les connaissances générales, à sérier les grandes problématiques contemporaines et à enrichir son socle personnel de connaissances.

Outre des essais portant sur des thématiques ciblées ou la lecture de magazines grand public (*Le Point* par exemple), le candidat pourra consulter la **bibliographie** suivante :

- La revue *Les Cahiers français*, spécifiquement le numéro 383 « Les transformations de la société française » de novembre-décembre 2014 et également le numéro « Les démocraties face au défi du terrorisme » de novembre-décembre 2016 ; le numéro 390 « Pauvreté et vulnérabilité sociale » de janvier-février 2016 ; le numéro 386 « Les inégalités : un phénomène à plusieurs dimensions » de mai-juin 2015 ; le numéro 379 « La place de l'État aujourd'hui » de mars-avril 2014 ; le numéro 377 « La justice : quelles politiques ? » de novembre-décembre 2013
- La revue *Sciences humaines*, spécifiquement le hors-série « les grandes idées politiques » de mai-juin 2016, le hors-série « les grandes questions de notre temps » de janvier 2015 et également le numéro 267 « les inégalités : pourquoi elles s'accroissent, comment les combattre » de février 2015 ; le numéro 260 « peut-on vivre sans croyance » de juin 2014 ; le numéro 247 « violences : les paradoxes d'un monde pacifié » d'avril 2013 ; le numéro 237 « qui sont les Français » de mai 2012 ; le numéro 233 « et si on repensait tout » de janvier 2012.

- La revue *Alternatives économiques*, notamment le numéro 360 « École : peut-on encore réussir sans argent ? » de septembre 2016 ; le numéro 348 « 5 idées reçues sur les Français » de Juillet 2015 ; le numéro 344 « Peut-on encore sauver la presse » de mars 2015 ; le numéro n° 336 « inégalités : la révolution Piketty » de Juin 2014.
- *Culture générale – concours 2017-2018*, Solal Philippe et Dessertine Pierre-Jean, Ellipses.

Cependant aucun article de journal ou de revue aucun livre ou aucune œuvre ne peut fournir des développements complets sur un sujet quel qu'il soit. Tout ouvrage consulté à son orientation propre et pour être utiles les matériaux qu'il renferme doivent donc être situés sous l'angle des grands problèmes contemporains.

Aussi, il est impératif que le candidat crée une fiche de synthèse pour au moins chacun des grands thèmes listés ci-dessous :

POLITIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> – l'État – la réforme – les libertés – l'Europe – la paix – les frontières – la guerre 	<ul style="list-style-type: none"> – la nation – la liberté – la fraternité – la démocratie – les intellectuels – la crise des institutions – la fin des idéologies
ÉCONOMIE	
<ul style="list-style-type: none"> – le travail – le corps – la mondialisation – la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> – la gratuité – les loisirs – le tourisme
SOCIÉTÉ	
<ul style="list-style-type: none"> – l'égalité – le droit – le bonheur – l'école – la violence – la ville – la sécurité – l'autorité 	<ul style="list-style-type: none"> – la jeunesse – le racisme – la place du droit et de la justice dans la société – les banlieues – la misère – la prison – la famille

CULTURE	
<ul style="list-style-type: none"> – l'identité – l'art – la politique culturelle – la francophonie – la civilisation – l'irrationnel – la communication – la modernité 	<ul style="list-style-type: none"> – l'invisible – la religion – l'éthique – le patrimoine – l'animal – la peur – le progrès – histoire et mémoire

B. Comment retranscrire vos lectures ?

Le fichage de chaque lecture est essentiel, soit intégré dans le cadre d'une **fiche personnelle consacrée à un thème** et regroupant plusieurs sources, soit dans le cadre d'une **fiche spécifiquement consacrée à un ouvrage ou une œuvre**, mais ce uniquement s'il s'agit d'un marqueur exemplaire d'une problématique actuelle, avec des développements féconds pour enrichir plusieurs thématiques.

■ III. Conseils méthodologiques pour l'épreuve de composition

A. La gestion du temps

L'épreuve de composition sur un sujet général au concours de CPIP dure 4 heures. Une bonne gestion du temps, correspondant strictement à la technique à utiliser dans le cadre de l'épreuve, est indispensable.

La répartition du temps doit s'effectuer de la manière suivante :

- 10 minutes : lecture, analyse du sujet et dégagement de la problématique ;
- 30 minutes : la recherche des idées ;
- 30 minutes : la rédaction du plan ;
- 30 minutes : la rédaction au brouillon de l'introduction ;
- 10 minutes : la rédaction au brouillon de la conclusion ;
- 2 heures : rédaction de la composition ;
- 10 minutes : relecture et élimination des fautes.

ASTUCE POUR LA GESTION DU TEMPS

Avant que l'épreuve ne commence, **il est très utile de reporter en haut de la feuille de brouillon n° 1 le décompte du temps des opérations à effectuer.**

Par exemple, pour une épreuve débutant à 8h00, le décompte du temps sera indiqué ainsi :

- **08h00 → 08h10 (la lecture, l'analyse du sujet et le dégagement de la problématique) ;**
- **08h10 → 08h40 (la recherche des idées) ;**
- **08h40 → 09h10 (la rédaction du plan) ;**
- **09h10 → 09h40 (la rédaction au brouillon de l'introduction) ;**
- **09h40 → 09h50 (la rédaction au brouillon de la conclusion) ;**
- **09h50 → 11h50 (rédaction) ;**
- **11h50 → 12h00 (relecture).**

B. La lecture, l'analyse du sujet et le dégagement de la problématique

L'énoncé du sujet n'a jamais rien d'innocent : le jury en a sélectionné chacun des termes à la suite d'une réflexion qui doit être menée par le candidat pour en analyser les intentions, éviter les fausses pistes et poser une problématique qui répond véritablement au sujet.

Le sujet pourra être formulé de différentes manières :

- La formulation neutre : la gratuité ;
- Le commentaire d'une citation : « l'autorité contraint à l'obéissance, mais la raison y persuade. Commentez cette citation du cardinal de Richelieu » (Session 2015) ;
- La formulation interrogative : la culture doit-elle être gratuite ? (Session 2012) ;
- La formulation bipolaire : autorité et obéissance ;
- La formulation mixée citation/interrogation : il y a toujours des barbares dans les nations les plus polies et dans les temps les plus éclairés : cette citation de Voltaire s'applique-t-elle à notre monde contemporain ? (Session 2014).

Qu'il s'agisse d'une question, d'une citation, d'une combinaison de plusieurs notions ou encore d'un seul thème, il s'agit de consacrer 5 minutes à la lecture du sujet afin d'en déterminer le sens recherché. Le candidat doit **définir et le cas échéant prioriser chacun des termes** sur une feuille de brouillon numérotée 1. Il s'agit d'éviter un contresens, une définition trop étroite ou au contraire trop large des termes du sujet.

Il faut ensuite, pendant 5 minutes, toujours sur la feuille de brouillon n° 1, **identifier la problématique du sujet, c'est-à-dire dégager son intérêt :**